



FORMULAIRE D'AUTORISATION AFIN DE VOYAGER AVEC UN CHIEN D'ASSISTANCE

Dans ce formulaire, le terme « chien d'assistance » désigne à la fois les chiens d'assistance et les chiens guides.

VIA Rail recueille ces renseignements afin de se conformer aux exigences en matière d'accessibilité, notamment celles prévues par le *Règlement sur les transports accessibles aux personnes handicapées* et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Veillez noter que les renseignements personnels recueillis seront traités et conservés conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à notre politique sur la vie privée, disponible sur notre site web [Politique sur la vie privée | VIA Rail](#). Ces renseignements seront protégés et ne seront divulgués qu'aux personnes ayant besoin de les connaître pour traiter votre demande, notamment le chef principal, l'équipe du service à la clientèle et tout autre personnel responsable des opérations ferroviaires. Veillez noter que VIA Rail pourrait demander que les documents ou des renseignements supplémentaires soient mis à jour si nécessaire.

Ce formulaire est requis pour les passagers souhaitant voyager avec un chien d'assistance à bord des trains de VIA Rail. Afin d'assurer une expérience de voyage fluide, veuillez remplir et soumettre ce formulaire **au moins 48 heures avant votre voyage**. Une fois votre demande complétée reçue et validée, nous vous contacterons par courriel ou par téléphone afin de confirmer que votre chien d'assistance pourra vous accompagner sans frais lors de vos prochains voyages avec VIA Rail.

Vous devez également fournir une attestation délivrée par un organisme ou une personne spécialisée en formation de chiens d'assistance qui vous identifie et certifie que votre chien d'assistance a été formé individuellement pour répondre aux besoins liés à votre handicap

Veillez soumettre le présent formulaire ainsi que l'attestation pour approbation en utilisant l'une des méthodes suivantes:

- **Courriel** : support_services@viarail.ca

- **Télécopieur** : (506) 859-3943

- **Courrier** :

Centre Client de VIA Rail

77 Canada Street

Moncton, (NB) E1C 0V3

SECTION A: Information

Information sur le passager

Prénom: _____

Nom: _____

Numéro de téléphone: _____

Adresse courriel: _____

Numéro VIA Préférence (optionnel): _____

Information sur le chien d'assistance

Nom du chien: _____

Race: _____

Poids: _____

Longueur: _____

Formation du chien d'assistance

Nom de l'organisation ou de la personne spécialisée: _____

Numéro de téléphone: _____

Adresse: _____

SECTION B: Attestation

Formation et comportement du chien d'assistance

J'atteste que:

- Mon chien d'assistance est formé afin de répondre aux besoins liés à mon handicap.
- Mon chien d'assistance est formé pour faire ses besoins dans les [aires de soulagement désignées](#) à cet effet et ne fera pas ses besoins à bord du train.
- Mon chien d'assistance sera muni d'un harnais, d'une laisse ou d'un câble d'attache en tout temps.
- Mon chien d'assistance ne s'est jamais comporté de manière agressive et n'a jamais causé de blessure à une personne et/ou à un autre chien.
- Mon chien d'assistance restera sous mon contrôle en tout temps et ne se comportera pas de manière agressive en mordant, aboyant, sautant, bondissant ou blessant des personnes et/ou d'autres animaux. Je comprends que VIA Rail se réserve le droit d'exiger que mon chien d'assistance soit expulsé de la gare ou du train dans l'éventualité où il aurait un mauvais comportement.
- J'ai inclus à la présente demande une attestation provenant de l'organisme ou de la personne spécialisée en formation de chiens d'assistance, confirmant que mon chien a reçu une formation individualisée pour répondre aux besoins liés à mon handicap.
- J'ai lu et compris la politique de VIA Rail relativement aux chiens d'assistance, se trouvant en Annexe du présent formulaire.

Santé et sécurité

J'atteste que :

- Mon chien d'assistance est vacciné contre la rage et a reçu tous ses vaccins essentiels.
- Mon chien d'assistance est exempt de puces, de tiques ou de tout autres parasites pouvant mettre autrui en danger.
- Je serai en possession du carnet de vaccination de mon chien d'assistance durant mon voyage.

SECTION C: Déclaration

En signant ci-dessous, je confirme que toutes les informations fournies dans le présent formulaire sont exactes et complètes.

Je comprends que les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire seront utilisés pour traiter ma demande et faciliter mon transport. Je reconnais que ces renseignements seront gardés confidentiels conformément à la [Politique sur la vie privée | VIA Rail](#). J'autorise VIA Rail à conserver ma demande pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de signature de cette demande afin d'utiliser ces renseignements pour tous mes futurs voyages et demandes de service. Ainsi, je n'aurai pas à soumettre de nouveaux documents pour chacun de mes voyages, mais **je devrai soumettre un nouveau formulaire cinq (5) ans après la signature de cette demande.**

J'AI LU ET COMPRIS les termes de ce formulaire que j'ai signé volontairement.

Signature du passager: _____

Date (JJ-MM-AAAA) _____

Veillez noter que votre demande sera automatiquement refusée si aucune attestation de formation de votre chien n'est fournie.

VIA Rail se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires afin de compléter votre demande, tels que :

- Une description des tâches pour lesquelles le chien d'assistance a été formé.
- Les références du dresseur (qualifications, certifications, affiliations).
- Les détails du programme de formation du chien (durée, objectifs, méthodes et résultats d'évaluation).

Ce formulaire est conforme au *Règlement sur les transports accessibles aux personnes handicapées* et reflète l'engagement de VIA Rail Canada afin d'offrir un transport accessible.

ANNEXE: Politique de VIA Rail en vigueur

- VIA Rail accepte à bord de ses trains un (1) chien d'assistance par passager et ce, sans frais.
- Seuls les chiens sont acceptés.
- Le chien est formé pour accomplir des tâches répondant aux besoins spécifiques liés à un handicap.
- Certaines provinces et municipalités interdisent les pitbulls. VIA Rail n'autorise donc pas cette race de chien à l'échelle du réseau. Les pitbulls de races mixtes ou croisées sont également refusés.
- Pour des raisons opérationnelles, nous demandons un préavis de 48 heures aux passagers qui ont l'intention de voyager avec un chien d'assistance. Si le préavis est de moins de 48 heures, VIA Rail fera un effort raisonnable pour accommoder le passager et son chien.
- Le chien doit rester sur le sol en tout temps.
- Le chien accompagne le passager partout à bord du train et ce, même lorsque les repas sont servis.
- Le chien doit porter un collier avec une médaille d'identification en tout temps.
- Le chien doit être muni d'un harnais, d'une laisse ou d'un câble d'attache en tout temps.
- Le chien est formé pour faire ses besoins dans les [aires de soulagement désignées](#).
- Le chien est vacciné contre la rage et a reçu toutes ces vaccins essentiels.
- Le chien est exempt de puces, de tiques ou de tout autres parasites pouvant mettre autrui en danger.
- Le passager sera en possession du carnet de vaccination de son chien d'assistance durant son voyage.
- Le chien ne s'est jamais comporté de manière agressive et n'a jamais causé de blessure à une personne et/ou à un autre chien.
- Le chien restera sous le contrôle de son maître et ne se comportera pas de manière agressive, en mordant, aboyant, sautant, bondissant ou blessant des personnes et/ou d'autres animaux. Dans l'éventualité où ces normes ne sont pas respectées, VIA Rail se réserve le droit d'exiger que le chien soit expulsé de la gare ou du train, et pourrait, à l'avenir, conduire à une interdiction de voyager à bord des trains de VIA Rail Canada.
- Les passagers sont responsables de leur chien en tout temps, y compris lors d'une évacuation, quelles que soient les circonstances.